Ville de Divion

INFO CITOYENNE

Réunion publique

PROJET CENTRALE SOLAIRE

Octobre 2022

Compte-rendu de la réunion

La Commune souhaite développer une centrale solaire citoyenne à Divion en impliquant les citoyens dès le début du projet.
La première réunion publique a eu lieu le mercredi 28 septembre 2022 en mairie.
70 personnes étaient présentes à cette réunion.
Le projet a fait l'objet d'une présentation, de témoignages de citoyens investis dans un projet similaire et d'une séance de questions / réponses avec les participants.

La Commune se fait accompagner dans ce projet par l'association Energethic.

Les intervenants :
Monsieur Loïck Boudier, animateur du réseau de l'énergie citoyenne dans les Hauts-de-France loickboudier@energethic-asso.fr - 03.21.47.76.17,

Monsieur Serge Lonqueu pour la SAS Solis Métropole - membre du conseil de gestion,

Monsieur Joël Desbourses et Madame Claudie Demeester - SAS Mine de Soleil - membres du comité citoyen,

Monsieur Jacky Lemoine, maire de Divion,

Monsieur Pierre Bayart conseiller délégué à l'environnement et aux énergies nouvelles.

La réunion du premier collectif citoyen se déroulera LUNDI 7 NOVEMBRE à 18h en mairie
Si vous êtes intéressés pour rejoindre ce projet merci de vous inscrire :
03.21.64.55.70 ou solaire@ville-divion.fr

EnergEthic
Le climat change, ensemble changeons d'énergie.

L'association énergéthic Quel est son rôle ?

EnergETHIC est une association loi 1901 créée en 2011. L'association contribue au développement de projets citoyens d'énergies renouvelables sur toute la région des Hauts-de-France en accompagnant les porteurs de projets, de l'émergence à l'exploitation. EnergETHIC les aident à monter en compétences pour qu'ils développent et pilotent eux-mêmes leurs projets.

Divion

[DES PROJETS EXISTANTS]

Intervention de Monsieur Joël Desbourses, membre du comité citoyen de la **SAS Mine de Soleil,** a évoqué le projet de la ville de Loos-en-Gohelle.

L'objectif initial de la ville de Loos-en-Gohelle était de créer une société de projet dans laquelle acteurs privés, publics et citoyens seraient actionnaires et travailleraient ensemble au développement des énergies renouvelables.

Issue de cette réflexion, Mine de Soleil souhaite développer des centrales photovoltaïques sur le territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois.

La société a également pour objectifs de sensibiliser aux économies d'énergies et à terme de participer au développement d'autres énergies renouvelables
Le collectif citoyen de mines de soleil compte 9 citoyens investis depuis le début du projet.

La SAS Mine de Soleil est concessionnaire des 8 installations PV lancées par la ville de Loos-en-Gohelle soit 2 380 m² de panneaux photovoltaïques :

- Puissance installée : 448 kWc*
- Production annuelle : 440 MWh (soit environ l'équivalent de 175 foyers)
- Investissement total centrales : 571 000 € TTC
- Valeur d'une part dans la société : 50 €
- Taux de rentabilité interne 30 ans : entre 2 % et 3 %

Plan solaire citoyen de Loos-en-Gohelle

La Ville de Loos-en-Gohelle souhaite d'ici 2050 avoir réduit ses consommations d'énergie et couvrir 100% de ses besoins en électricité par une production d'énergie locale et renouvelable. Elle s'est ainsi engagée dans un « PLAN SOLAIRE CITOYEN ».

Intervention de Monsieur Serge Lonqueu
SAS Solis Métropole - membre du conseil de gestion
La société gère 9 installations sur des bâtiment publics (écoles, salles, église...) de 10 collectivités différentes.

- 200 citoyens ont participé financièrement au projet
- 180 0000 € de fonds citoyens
- Puissance totale : 178 kWc
- Coût d'investissement : 350 000 k€

Volonté municipale d'impliquer les citoyens au sein de la gouvernance*

La place des citoyens est promordiale dans le projet.

- Transparence dans le cadre des différentes procédures
- Investissement financier et/ou moral des habitants dans le Plan Solaire,
- Sensibilisation et la formation aux technologies liées au photovoltaïque,
- Appropriation citoyenne de ce projet ambitieux.

Il existe 3 possibilités pour participer à ce projet ou de se lancer dans une aventure similaire, que l'on soit une collectivité, une entreprise, une association ou un citoyen. Les options ne sont pas exclusives ni dépendantes l'une de l'autre :

- entrer au capital de la société
- mettre une toiture à disposition
- participer ou animer un collectif citoyen

Pourquoi vous engager dans ce projet ?
La solution aux défis climatiques et environnementaux dépend de chacun d'entre-nous, citoyens, collectivités, entreprises.

Ce projet vous permettra :

- de devenir producteur d'une énergie renouvelable locale
- de participer activement à la transition énergétique
- d'intégrer un projet citoyen d'envergure

Acteurs publics, privés et citoyens s'unissent pour augmenter les projets d'énergies renouvelables.

Vous souhaitez nous rejoindre, contactez-nous : solaire@ville-divion.fr / 03.21.64.55.70

Quand ?

Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant :

- Dernier trimestre 2022 : création et animation du comité citoyen
- Janvier 2023 : contractualisation avec une société pour la mise à disposition des toitures de la commune (AMI*)
- 1er trimestre 2023 : travail sur le projet de statut et de la gouvernance
- 2e trimestre 2023 : appel à l'épargne
- 2e semestre 2023 : commande matériel
- 2024 : début des travaux

Où ?

Plusieurs toitures ont été repérées pour l'installation des panneaux

- club la récré
- local du billard club
- école maternelle du Transvaal
- école primaire du Transvaal
- pôle associatif du Transvaal
- salle de sport Georges Carpentier
- salle de sport Andrée Caron
- salle des fêtes Daniel Carton (La Clarence)

École maternelle du Transvaal

[QUESTIONS DES PARTICIPANTS / RÉPONSES]

Les citoyens présents se sont interrogés sur plusieurs points :

1. Est-ce que les bailleurs sociaux ne pourraient pas installer des panneaux sur les maisons louées ?
Les bailleurs sont intéressés par ce type de projet mais plutôt sur des toitures d'immeubles qui sont d'une surface importante ou à travers des parkings couverts.

2. Est-ce que la taxe foncière de la Commune va baisser si le rendement est important ?
La Commune ne sera pas seule dans cette aventure donc le rendement sera partagé et il sera faible donc cette logique ne peut s'appliquer.

3. Est-ce que toutes les écoles auront des panneaux ?
Non, car plusieurs critères doivent être réunis : exposition, taille, accès, solidité de la toiture...

4. Quels sont les frais de fonctionnement sur 100 € ?
Cette question n'a pas reçu une réponse complète. Il y a effectivement des frais de fonctionnement pour l'expert comptable, la maintenance, les intérêts de la dette par exemple. Cependant, il n'y a pas de salarié et les citoyens du collectif sont bénévoles.

5. Pourquoi ne pas partir sur de l'autoconsommation ?
Les projets réalisés actuellement sont sur un modèle de revente totale car il est plus protecteur et sécurisé pour les citoyens investis mais le modèle de l'autoconsommation reste une option.

6. Est-ce que les bénéfices sont taxés ? Oui, ils le sont à hauteur de 30 % d'imposition pour les installations importantes. *En revanche, : les particuliers qui possèdent une installation photovoltaïque d'une puissance inférieure à 3 kWc* sont exonérés d'impôts. Cependant, cet avantage fiscal est soumis à des conditions et ne dispense pas de faire une déclaration annuelle aux impôts.*

7. Est-ce qu'un projet est prévu sur les friches comme les terrils ?
Des sociétés sont rentrées en contact avec la Commune mais un terril bien exposé devait faire partie de la trame verte et bleue avec l'Agglomération. Les terrains seront-ils conservés par la Commune ou vendus à l'agglomération, ce point doit être étudié tout en préservant les intérêts de la Commune.

Ancien terril de la Cité 30

IDÉES REÇUES

N°1 : C'est dans les pays du sud que les panneaux solaires sont le plus répandus.

FAUX,
c'est en Belgique et en Allemagne.

N°2 : C'est juillet et août les mois les plus productifs.

FAUX,
c'est en avril et mai car les fortes chaleurs réduisent la production d'énergie.

* Définitions

La gouvernance désigne un ensemble de décisions, de règles et de pratiques visant à assurer le fonctionnement optimal d'une organisation, ainsi que les organes structurels chargés de formuler ces décisions, règles et pratiques, de les mettre en œuvre et d'en assurer le contrôle.

L'AMI , l' Appel à Manifestation d'Intérêt est une procédure permettant à une personne publique de solliciter l'initiative privée pour favoriser l'émergence de projets sociétaire.

Le kilowatt-crête (ou kWc) est une unité de mesure utilisée pour évaluer la puissance atteinte par un panneau solaire lorsqu'il est exposé à un rayonnement solaire maximal.

[INFOS PRATIQUES]

- Mise en garde d'un citoyen conseiller France Renov sur certaines sociétés.

Les aides aux particuliers varient entre 430 et 1 500 euros maximum.
L'installation de panneaux solaires équivalent à 3 kilowatt-crête* revient entre 9 000 et 13 000 euros (matériaux et poses comprises).

- Les retombées économiques locales : un euro investi dans ce type de projet c'est 2,50 euros qui profitent au tissu économique locale.
- Les panneaux sont recyclables à hauteur de 95 %.
- La durée de vie des panneaux est de 30 ans.
- Les panneaux et onduleurs sont assemblés en Europe.
- Actuellement le tarif réglementé de l'électricité est de 0,18 euros le kwh et la revente à travers les nouveaux panneaux photovoltaiques installés se réalise à 0,10 le kwh euros (tarif minimum sur 20 ans).

Vous avez un projet personnel et vous souhaitez savoir si votre toiture est bien exposée pour accueillir des panneaux : rendez-vous sur le site du cadastre solaire https://www.cadastre-solaire.fr